

## ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

---

**De:** ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT  
**Envoyé:** mercredi 10 mai 2023 10:12  
**À:** GIRAUDET Thomas - DREAL Centre/UD1836/UD18  
**Cc:** ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT; ARS-CVL-DD18-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT  
**Objet:** RE: AENV - DAEnv CE EPINEUIL - Demande de contribution

Bonjour,

Vous m'avez transmis pour avis, le 13/04/23, le dossier concernant le projet d'implantation du parc éolien de Bois de l'Epot composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance totale cumulée de 10,8 MW maximum, sur les communes de Epineuil-le-Fleuriel et Saint-Vitte (18). La lecture du dossier me conduit aux observations suivantes :

- L'état initial du projet est bien en compte. La zone retenue pour l'implantation des éoliennes se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.
- L'environnement du projet est bien décrit, il est situé en zone rurale et agricole avec quelques hameaux d'habitations aux alentours. La distance minimale de 500m aux habitations par rapport la zone d'implantation est prévue ; les habitations les plus proches sont situées à 500 m du projet.
- Concernant l'impact acoustique du projet, deux campagnes de mesures ont été réalisées entre le 10 mars et le 6 avril 2021 afin d'évaluer l'état sonore initial autour du projet, en 7 points de mesures, au niveau des habitations les plus proches et sous vents dominants. Les points retenus sont bien identifiés et leur choix est pertinent. Une modélisation acoustique a été ensuite réalisée à l'aide d'un logiciel adéquat, pour un type d'aérogénérateur défini, afin d'évaluer l'impact sonore du projet. Les résultats obtenus démontrent un non-respect des émergences réglementaires au droit de certaines habitations et pour certaines vitesses de vent. Aucune tonalité marquée n'a été constatée.
- Le pétitionnaire propose un plan de bridage afin de respecter les exigences réglementaires. J'approuve cette initiative. Néanmoins, s'agissant de résultats obtenus par modélisation estimant le bruit à réception, le porteur de projet devra réaliser un contrôle sonométrique dès la mise en service du parc afin de vérifier les résultats ainsi modélisés.
- L'analyse des impacts cumulés d'un point de vue acoustique a bien été réalisé. Le projet éolien le plus proche étant distant d'environ 8 km du projet de parc éolien de Bois de l'Epot, le pétitionnaire conclut à l'absence d'impact cumulé. Cette analyse est recevable.

J'émetts un avis favorable au projet sous réserve de ma remarque présentée ci-dessus.

Le présent avis sera enregistré sous GUN.

Mme ORIAN (02.38.77.31.39) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.



**Christophe CORBEL**  
Responsable du département santé environnement  
Direction de la Santé Publique et  
Environnementale

Courriel : [ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr)



ARS Centre-Val de Loire

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

**De :** robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr <robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr>

**Envoyé :** jeudi 13 avril 2023 09:43

**À :** ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT <ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>

**Objet :** AENV - DAEV CE EPINEUIL - Demande de contribution

Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

### **Partie 1 : administration en charge du dossier**

Administration en charge du dossier : DREAL CVL - UID 18-36 - Mission Eolien 18

Agent : GIRAUDET Thomas

Courriel de contact : [thomas.giraudet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.giraudet@developpement-durable.gouv.fr)

### **Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné**

CE EPINEUIL LE FLEURIEL

4 Rue Alain Fournier

--

18360 Épineuil-le-Fleuriel

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 29/03/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100019021

### **Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes**

**Cette correspondance appelle une réponse.**

**Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)**

*(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)*

Une échéance de réponse est fixée au : 13/05/2023

### **Partie 4 : documents téléchargeables**

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

*Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : [thomas.giraudet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.giraudet@developpement-durable.gouv.fr)*

---

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !